

SUD-Solidaires s'exprime!



Solidaires, Unitaires et Démocratiques

Rémunérations 107% en haut, 0,8% en bas (*)

"En 2025, nous allons marier le pouvoir du rêve et la puissance d'exécution." Nicolas Namias, président du directoire de BPCE.

Paris, le 3 avril 2025

107 % d'augmentation : l'or olympique de l'indécence !

Excellence, amitié, respect... Nicolas Namias s'est visiblement inspiré des valeurs olympiques, mais en les adaptant à sa discipline de prédilection : la rémunération à 107% d'augmentation !

EXCELLENCE ?

Un doublement de salaire à 2,59 M€ (en 2016, François Pérol, alors président du directoire de BPCE, percevait 1,25 M€ pour atteindre le même bénéfice, 3,5Md€). Une performance hors normes !

AMITIÉ ?

+107 % sans exploit retentissant, mais bien entouré. Chez BPCE, pas besoin de prouver sa valeur quand on a les bonnes accointances.

Il peut compter sur celle du COS, qui valide son indécente rémunération... et peut-être aussi celle de N. Sarkozy, condamné mais toujours conseiller de Natixis, qui a dû lui souffler deux ou trois astuces.

RESPECT ?

Certainement, pour l'art de creuser l'écart avec les salarié·es, les laissant loin derrière, coincés dans les qualifications avec des objectifs toujours plus exigeants.

Effectivement, il y a de quoi rêver... A condition d'être du bon côté de la barrière, 2,59 M€ de rémunération pour 2024 (**+107% en 8 ans, lire l'encadré jaune**). Pendant ce temps, les salarié·es se battent pour préserver leur pouvoir d'achat et leur retraite. La direction, elle, s'assure un avenir doré, avec des rémunérations XXL, une retraite aux petits soins et une panoplie d'avantages dignes d'un grand patronat.

Un rêve pour Nicolas Namias et ses sbires, une réalité bien plus dure pour les autres.

Pendant que les salarié·es comptent chaque euro de leur salaire, les dirigeants du directoire de BPCE (et ceux des entreprises du Groupe) s'assurent une rémunération confortable et des avantages exclusifs financés par l'entreprise.

Un salaire bien garni...

En 2024, le président du directoire, Nicolas Namias, perçoit 1,2 M€ de rémunération fixe, tandis que les 4 autres membres du directoire touchent 600 000 € chacun. Mais ce n'est que le début. Ils bénéficient également d'une rémunération variable indexée sur les performances financières du Groupe :

- Nicolas Namias : 1,27 M€.
- Les autres membres : 508 464 € chacun.

A cela s'ajoute un Plan d'Intéressement Long Terme (PILT) : une prime pouvant aller jusqu'à 20 % de leur rémunération fixe par an pour le président du directoire, 10% pour les membres, pendant 3 ans. En 2024, cela représente pour :

- Nicolas Namias : 116 760 €.
- Les autres membres : 58 380 € chacun.

Soit un total pouvant dépasser 2,5 M€ pour le président et 1,16 M€ pour chaque membre du directoire.

... Et une retraite en or !

En plus de ces rémunérations, ces dirigeants profitent d'un système de retraite sur-mesure, entièrement pris en charge par BPCE :

- **Un contrat additif financé à 100 % par l'entreprise.**
- **Une rente annuelle garantie de 15 % de leur meilleure rémunération, calculée sur trois ans, aucune cotisation de leur part.**

Le tout complété par des indemnités de départ généreuses, calculées en fonction des meilleures années de rémunération et pouvant atteindre 12 mois de salaire.

Un modèle de partage... à sens unique !

Tandis que les salarié·es doivent batailler pour une revalorisation salariale et voient leur retraite fondre sous les réformes, les dirigeants se construisent un avenir sans inquiétude, payé par l'entreprise. **Un bel exemple de Solidarité... mais réservé à l'élite.**

Des avantages en cascade : la totale !

Les généreuses rémunérations et retraites des dirigeants ne sont que la partie émergée de l'iceberg. Car les privilèges ne s'arrêtent pas là... Ils multiplient les petits avantages annexes comme les logements, voitures de fonction... Nous vous passons les multiples jetons de présence qu'ils chassent dans les conseils d'administration de diverses sociétés.

Bref, pendant que l'on demande aux salarié·es de faire des sacrifices, en haut, on s'assure un confort maximal, aux frais de l'entreprise.

**DES DIRIGEANTS EN OR, DES SALARIÉ·ES EN BRONZE.
VOUS REFUSEZ DE CONTINUER À FINANCER LEUR PODIUM ?
REJOIGNEZ-NOUS !**



0,8% (*) = Mesure prévue par « l'accord relatif aux NAO sur les salaires pour 2025 au sein de la Communauté BPCE », signé le 17/01/2025 : mesure de revalorisation salariale, à effet du 01/01/2025, de 0,8% du salaire annuel fixe brut pour les collaborateurs dont le salaire de référence était inférieur ou égal à 80 000 euros bruts, assortie d'un plancher de 400 euros bruts, sous réserve d'avoir une ancienneté Groupe au 01/01/2025 d'au moins 1 an et d'être présent à l'effectif à la date de versement.